



Cabinet de Quénétain - Immo Partners
 Géomètre-expert D.P.L.G
 Expert près la Cour d'Appel de Paris
 1 rue Tiphaine
 75015 Paris

Pôle Géomètre

Tél. 01.45.75.59.69
 Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics

Tél. 01.43.58.78.20
 Fax. 01.43.58.78.24

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N° : 14037712 Réf. Ademe : 1475V2015765B Référence du logiciel validé : ImmPACT DPE Version 7A Valable jusqu'au : 02/10/2024 Type de bâtiment : Appartement Bien : Bâtiment 25 - Rez-de-chaussée porte fond gauche Lot 308 Année de construction : 1928 Surface habitable : 31,75 m ² Adresse : 23/25 rue Hermel 75018 PARIS	Date de visite : 01/10/2014 Date d'établissement : 03/10/2014 Diagnostiqueur : Romain Tricard Cabinet de Quénétain - IMMO PARTNERS - 1 rue Tiphaine - 75015 PARIS Tél. : 01.43.58.78.20 Email : alexis@quenetaim.com Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par BUREAU VERITAS 60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE. Le N° du certificat est 2323470 délivré le 24/05/2011 et expirant le 23/05/2016.
Propriétaire : Nom : M. CORNET François Adresse : 23/25 rue Hermel 75018 PARIS	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Non communiqué Adresse :

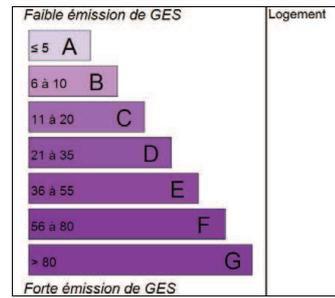
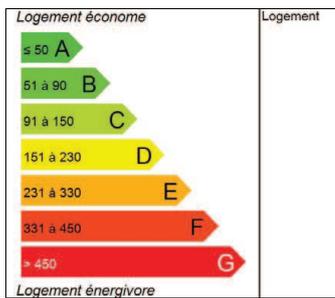
En attente des consommations de la part du syndic. Absence d'étiquettes énergétiques et gaz à effet de serre de ce bien

Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie du logement, prix des énergies indexés au 15 août 2011 (en l'absence de prix de l'énergie mentionné dans les relevés).

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	-	-	-	-
Eau chaude sanitaire	-	-	-	-
Refroidissement	-	-	-	-
Abonnements	-	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	-	-	-	-

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation réelle : - kWhEP/m ² .an	Estimation des émissions : - kgCO ₂ /m ² .an



SAS CABINET DE QUENETAIM - IMMO PARTNERS
 SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
 Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 1 sur 9
 www.quenetaim.com
 geometre-expert@quenetaim.com

Copropriétés et volumes - Diagnostics - Relevés de surface et plans - Urbanisme - Topographie - Foncier - Expertise



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
Géomètre-expert D.P.L.G
Expert près la Cour d'Appel de Paris
1 rue Tiphaine
75015 Paris

Pôle Géomètre

Tél. 01.45.75.59.69
Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics

Tél. 01.43.58.78.20
Fax. 01.43.58.78.24

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur : pierres de taille moellons remplissage tout venant, ép. 50 cm ou moins, non isolé(e)	Chauffage : - Inconnu	ECS : - Inconnu
Toiture : - pas de paroi déperditive	Emetteurs : - émetteur : radiateurs sans robinets thermostatiques, année de fabrication : avant 1981	Ventilation : - Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
Menuiseries : - Fenêtre battante : bois, simple vitrage - Porte : simple en bois, opaque pleine	Refroidissement : - sans objet	
Plancher bas : - Plancher bas, matériau inconnu, isolation inconnue, pas d'accès au sous-sol	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : - sans objet	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	- kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - sans objet		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 2 sur 9
www.quenetaim.com
geometre-expert@quenetaim.com



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
Géomètre-expert D.P.L.G
Expert près la Cour d'Appel de Paris
1 rue Tiphaine
75015 Paris

Pôle Géomètre
Tél. 01.45.75.59.69
Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics
Tél. 01.43.58.78.20
Fax. 01.43.58.78.24

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de

- nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouches pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
Géomètre-expert D.P.L.G
Expert près la Cour d'Appel de Paris
1 rue Tiphaine
75015 Paris

Pôle Géomètre

Tél. 01.45.75.59.69
Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics

Tél. 01.43.58.78.20
Fax. 01.43.58.78.24

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt*	
	1	1
Isolation partielle des murs (pignon ...)		-
<i>Commentaires : Utiliser des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</i>		
Remplacement fenêtres très performantes		0%/1 5%
<i>Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique $U_w < 1,3$ et $Sw \geq 0,3 W/m^2.K$. Le taux de 15% s'applique si les travaux portent sur moins de 50% des fenêtres mais qu'un bouquet est réalisé par ailleurs</i>		
Ventilation insuffisante. Ajout VMR		-
<i>Commentaires : La VMR s'installe dans les pièces humides : salle de bains, sanitaires (surtout s'ils sont aveugles) et cuisine. Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux.</i>		

* Depuis le 1er janvier 2014, pour bénéficier du crédit d'impôt (sous réserve de respect des autres conditions) les contribuables doivent réaliser un "bouquet de travaux" (au moins 2 travaux dans une liste définie), à l'exception de ceux dont le revenu est inférieur à un certain plafond. Ces derniers peuvent bénéficier du crédit d'impôt en ne réalisant qu'une seule dépense (action seule).¹

¹ Taux hors bouquet, sous conditions de ressources.

² Taux pour des travaux réalisés en bouquet.

Les travaux sont éligibles au bouquet de travaux si le contribuable réalise des dépenses relevant d'au moins deux des catégories suivantes :

- Dépenses d'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées,
- Dépenses d'acquisition et de pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques en vue de l'isolation des murs,
- Dépenses d'acquisition et de pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques en vue de l'isolation des toitures,
- Dépenses au titre de l'acquisition de chaudières ou d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses,
- Dépenses au titre de l'acquisition d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable,
- Dépenses d'acquisition de chaudières à condensation, de chaudières à micro-cogénération gaz et d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable ou de pompes à chaleur, autres que air/air, à l'exception de celles réservées aux d) et e)

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 4 sur 9
www.quenetaim.com
geometre-expert@quenetaim.com



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
 Géomètre-expert D.P.L.G
 Expert près la Cour d'Appel de Paris
 1 rue Tiphaine
 75015 Paris

Pôle Géomètre
 Tél. 01.45.75.59.69
 Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics
 Tél. 01.43.58.78.20
 Fax. 01.43.58.78.24

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation					
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
Calcul conventionnel		X			X	
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble	X		X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

Copropriétés et volumes - Diagnostics - Relevés de surface et plans - Urbanisme - Topographie - Foncier - Expertise



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
 SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
 Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 5 sur 9
www.quenetaim.com
geometre-expert@quenetaim.com



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
Géomètre-expert D.P.L.G
Expert près la Cour d'Appel de Paris
1 rue Tiphaine
75015 Paris

Pôle Géomètre
Tél. 01.45.75.59.69
Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics
Tél. 01.43.58.78.20
Fax. 01.43.58.78.24

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Copropriétés et volumes - Diagnostics - Relevés de surface et plans - Urbanisme - Topographie - Foncier - Expertise

Je, soussigné Romain Tricard, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

A Paris, le 03/10/2014



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 6 sur 9
www.quenetaim.com
geometre-expert@quenetaim.com



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
 Géomètre-expert D.P.L.G
 Expert près la Cour d'Appel de Paris
 1 rue Tiphaine
 75015 Paris

Pôle Géomètre
 Tél. 01.45.75.59.69
 Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics
 Tél. 01.43.58.78.20
 Fax. 01.43.58.78.24

CERTIFICAT DE COMPETENCES



BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Romain TRICARD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	24/05/2011	24/05/2016
Plomb	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.	24/05/2011	24/05/2016
Termites Métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	24/05/2011	24/05/2016
DPE	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification.	24/05/2011	24/05/2016
Gaz	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	24/05/2011	24/05/2016
Electricité	Arrêté du 06 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	24/05/2011	24/05/2016

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.certification.bureauveritas.fr



Date : 30 mai 2011
Numéro de certificat : 2323470

Etienne CASAL
Directeur Général





COFRAC
CERTIFICATION
D'ENTREPRISES
& DE PERSONNELS
ASSOCIATION
N° 13 000
FONDÉE
EN 1990
www.cofrac.fr

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 63, avenue du Général de Gaulle – 92044 Paris La Défense
 BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des Poirées – BP 58 – 69573 Douilly Cedex

Copropriétés et volumes - Diagnostics - Relevés de surface et plans - Urbanisme - Topographie - Foncier - Expertise



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
 SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
 Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 7 sur 9
www.quenetaim.com
geometre-expert@quenetaim.com



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
Géomètre-expert D.P.L.G
Expert près la Cour d'Appel de Paris
1 rue Tiphaine
75015 Paris

Pôle Géomètre
Tél. 01.45.75.59.69
Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics
Tél. 01.43.58.78.20
Fax. 01.43.58.78.24

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



SAS DE GEOMETRES EXPERTS
A DE QUENETAINE
1 RUE TIPHAIN
75015 PARIS FR

COURTIER

CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS
Tél : 01 40 68 02 02
Fax : 01 40 68 05 00
Portefeuille : 0114921220

Vos références :

Contrat n° 3925825104
Client n° 0296635720

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE, attestons que la :

SOCIETE DE GEOMETRES EXPERTS A DE QUENETAINE 14 RUE VIOLET 75015 PARIS

a souscrit pour son compte, le contrat n° 3925825104 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
- Risques Naturels et Technologiques
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic Technique Amiante (DTA)
- Etat Termites
- Certification de surface – Loi Carrez
- Diagnostic Gaz
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Installation intérieure d'électricité
- Etat des lieux dans le cadre du Prêt à taux Zéro
- Déterminer les millièmes de copropriété
- Etat des lieux locatifs (parties privatives)
- Diagnostic d'Accessibilité aux Personnes handicapés
- Etat descriptif Loi Scellier en réhabilitation (arrêté du 19 décembre 2003)
- Certificat de décence et d'habitabilité (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 015 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 72 057 46 0
Opérations d'assurances énoncées de l'VA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2





Cabinet de Quénétain – Immo Partners
Géomètre-expert D.P.L.G
Expert près la Cour d'Appel de Paris
1 rue Tiphaine
75015 Paris

Pôle Géomètre

Tél. 01.45.75.59.69
Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics

Tél. 01.43.58.78.20
Fax. 01.43.58.78.24

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1-Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 inclus** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat

Fait à PARIS
le 9 janvier 2014
Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de la Ruche - 92727 Nanterre Cedex - 722 067 460 R.C.S. Nanterre
Energie réglementée par le Code des Assurances - TVA : intracommunautaire n° FR 14 722 067 460
Opérations d'assurance exclues de TVA - art. 261 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

2/2



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

Page 9 sur 9
www.quenetaim.com
geometre-expert@quenetaim.com